

BON A SAVOIR : Le permis à points presque prêt en Belgique

Le permis à points est un monstre du Loch Ness : on en parle depuis longtemps, mais personne ne l'a jamais vu. Sauf qu'aujourd'hui, le projet est presque prêt et il y a peu de chances que les automobilistes y échappent. Concrètement, le dispositif fonctionnera avec un total de 12 points.



La **Belgique** fait figure de **retardataire** dans l'instauration du **permis à points en Europe**. En effet, notre pays n'a toujours rien adopté en la matière alors que **22 des 27 États membres** l'ont déjà imposé et que celui-ci semble donner des résultats en matière de sécurité routière. Le **principe** fait chez nous un peu figure du monstre du Loch Ness, car il fait l'objet de sorties **politiques** régulières depuis... le gouvernement **Dehaene**, soit il y a plus de 30 ans.

Toutefois, certains récents événements, comme le **drame de Strépy-Bracquegnies** survenu un peu plus tôt cette année, ont rebattu les cartes et le **CD&V** était semble-t-il bien décidé à l'implémenter, d'autant que les objectifs en matière de victimes de la route se sont considérablement resserrés ces dernières années : la **politique All for Zero** promet zéro mort sur les routes dès 2050. Réaliste ?

Récemment, **VIAS**, l'Institut de sécurité routière, se prononçait en faveur du permis à points, arguant que ce dispositif était surtout utile pour freiner les ardeurs des **gros récidivistes**.



Le **gouvernement** s'est aussi mis en branle autour du projet et après l'étude VIAS et l'identification des meilleures pratiques à l'étranger, les **ministères de la Justice, Mobilité, et de l'Intérieur** ont avancé en rang serré et ils se sont apparemment **mis d'accord sur une formule** rapporte le journal **L'Écho**.

Si tout va bien, le **projet de loi** relatif au permis à points devrait être présenté en gouvernement dès le **début 2023** pour une **mise en œuvre avant la fin de la législature**. Pas très séduisant naturellement vis-à-vis des électeurs, mais les autorités ne peuvent probablement plus reculer...

Raisonné et proportionné ?

Selon les **premières fuites**, les personnes proches du dossier évoquent un **système raisonnable et proportionné**. L'**objectif** est avant tout de lutter contre les **récidives**, car, jusqu'ici, il suffit de payer les amendes pour ne pas être inquiété – sauf que ça aussi, ça change avec le **super parquet fédéral chargé de traquer les mauvais payeurs et les récidivistes**.



Concrètement, le système imaginé pour la Belgique sera **l'inverse du système français** dans le sens où l'automobiliste n'aura pas un capital points, mais qu'il **accumulera des points** au fur et à mesure des infractions commises. On ne sait toutefois pas encore quelle sera la pondération accolée à chaque infraction, mais ce qu'on sait, c'est que lorsque le **score de 12 points** sera atteint, le permis sera **retiré** et le **contrevenant** devra suivre une **formation à ses frais** visant à corriger ses comportements.

À tous moments, l'intéressé pourra aussi décider de suivre lui-même cette formation – toujours à ses frais –, même s'il n'a pas atteint le maximum de points, ce qui lui permettra d'effacer **4 points** de son ardoise. Selon les premières informations, il faudra **de 2 à 3 ans** pour voir les points accumulés sur le permis s'annuler et, bien entendu, la perte des points sera variable **en fonction de la gravité de l'infraction**. Chaque automobiliste aura accès à une **plate-forme en ligne** qui lui permettra de voir l'état de son permis de conduire.

Un instrument de répression en plus

Si l'objectif du gouvernement est, officiellement, de protéger mieux les usagers de la route, on ne peut s'empêcher de penser que ce dispositif de permis à points est un énième dispositif mis en place pour **réprimer les automobilistes**. Et, le moins que l'on puisse dire, c'est qu'ils se sont accumulés ces derniers mois avec les **radars-tronçons**, les nouveaux **Lidars « mitrailleuse »** ou encore le **super parquet fédéral** chargé de récupérer les amendes. Tout cela alimentera évidemment les caisses de l'État et on a en tout cas la très nette impression que la voiture constitue plus que jamais la **vache à lait** des autorités (en plus des taxes, etc.)

Cela dit, il faut avouer aussi que les dernières **statistiques d'accident** restent aussi particulièrement **préoccupantes** avec une hausse des **décès** en 2022 de **+ 16 %** par rapport à 2021. Et c'est la même chose pour les blessés : **+ 11 %** ! En toute logique, le gouvernement tente de prendre des mesures. Mais est-ce vraiment les bonnes ?